

Numéro d'identification : [REDACTED]
Numéro de dossier : IP0001
Numéro de référence : [REDACTED]
Numéro de l'avis : [REDACTED]
Date de l'avis : 24 mars 2014
Numéro de lot : MU0721

À payer au plus tard le
30 avril 2014

Montant dû
806,94 \$

Votre avis de cotisation - Année 2013

Impôt :	0,00
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec :	127,62
Cotisation au RRQ pour un travail autonome :	953,87
Cotisation au FSS :	10,79
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail :	103,41
Autres crédits :	181,93

Président-directeur général de Revenu Québec

Merci d'avoir produit votre déclaration de revenus. Par ce geste, vous contribuez au développement économique, social et culturel du Québec.

Nous avons accepté votre déclaration de revenus telle que soumise.

Selon nos calculs, votre **revenu total** est de **16 377,61 \$ (ligne 199 de la déclaration)**.

Voici le résultat de votre cotisation. **Conservez précieusement cet avis.** Il contient des renseignements permettant de vous identifier auprès de Revenu Québec.

Important : Notez que le montant dû mentionné ci-dessus ne tient pas compte du ou des paiements faits dans les 30 jours précédant la date de cet avis de cotisation.

Lorsque nous encaisserons vos paiements, nous réviserons le montant des intérêts, s'il y a lieu. Vous devez payer votre solde au plus tard le 30 avril 2014. Notez que vous devrez payer des intérêts sur toute somme impayée après cette date.

INSCRIVEZ-VOUS À MON DOSSIER!

Mon dossier, c'est un espace personnalisé et sécurisé qui vous permet d'accéder à de nombreux services en ligne pratiques. Par exemple, vous pouvez

- consulter ou modifier votre déclaration de revenus;
- connaître l'état du traitement de votre déclaration de revenus;
- consulter vos avis de cotisation;
- vous inscrire au dépôt direct.



**Mon dossier
en ligne**
revenuquebec.ca

Pour obtenir plus d'information sur Mon dossier ou pour vous y inscrire, visitez le www.revenuquebec.ca/mondossier.

Prénom et nom de famille
[REDACTED]

Date de l'avis
24 mars 2014

Numéro de l'avis
[REDACTED]

Année d'imposition
2013

844801

Détail des calculs

Ligne Titre de la ligne de la déclaration de revenus		Montant déclaré	Montant établi
101	Revenus d'emploi	[+] 342,00	342,00
139	Gains en capital imposables	[+] 3 183,96	3 183,96
164	Revenus d'entreprise	[+] 12 851,65	12 851,65
199	Revenu total	[=] 16 377,61	16 377,61
201	Déduction pour travailleur	[-] 791,62	791,62
231	Frais financiers et frais d'intérêts	[-] 423,97	423,97
248	Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome	[-] 532,72	532,72
275	Revenu net	[=] 14 629,30	14 629,30
299	Revenu imposable	[=] 14 629,30	14 629,30
=====			
350	Montant personnel de base	[] 11 195,00	11 195,00
361	Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite	[+] 1 310,00	1 310,00
373	Cotisations syndicales, professionnelles ou autres	[+] 86,00	86,00
381	Frais médicaux	[+] 727,72	727,72
388	Montant des lignes 359 à 385	[=] 13 318,72	13 318,72
389	Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %	[=] 2 663,74	2 663,74
399	Crédits d'impôt non remboursables	[=] 2 663,74	2 663,74
=====			
400	Impôt selon la grille de calcul 400	[+] 2 340,69	2 340,69
401	Impôt sur le revenu imposable	[=] 2 340,69	2 340,69
406	Crédits d'impôt non remboursables	[-] 2 663,74	2 663,74
439	Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec	[+] 127,62	127,62
445	Cotisation au RRQ pour un travail autonome	[+] 953,87	953,87
446	Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)	[+] 10,79	10,79
450	Impôt et cotisations	[=] 1 092,28	1 092,28
456	Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail	[-] 103,41	103,41
462	Autres crédits	[-] 181,93	181,93
470	Remboursement ou solde à payer (pour connaître le montant du remboursement ou de la somme due pour l'année, voyez le relevé de compte ci-dessus)	[=] 806,94	806,94
=====			

Renseignements supplémentaires

Ligne 252: Nous avons établi le montant du rajustement des frais de placement que vous pouvez reporter à 4 134,85\$.

Si le montant de la ligne intitulée "Montant dû" est supérieur au montant du ou des paiements que vous avez transmis après le transfert de votre déclaration de revenus électronique, veuillez payer uniquement la différence. Si le montant est inférieur, vous recevrez un remboursement.

Merci d'avoir utilisé le service ImpôtNet Québec! Nous espérons que vous l'utiliserez à nouveau l'an prochain.

Annexe D : Selon nos renseignements, vous êtes admissible au crédit d'impôt pour solidarité. Un avis de détermination vous sera expédié

Prénom et nom de famille [REDACTED]	Date de l'avis 24 mars 2014	Numéro de l'avis [REDACTED]	Année d'imposition 2013
--	--------------------------------	--------------------------------	----------------------------